

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 17 AVRIL 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/024/VET

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2024 - 1ère répartition.

24-40798-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En juin 2020, le renouvellement de majorité municipale à Marseille marque une étape décisive dans la mise en œuvre d'une politique de santé ambitieuse. Le programme proposé aux concitoyens a été construit avec une participation active des Marseillaises et des Marseillais afin d'apporter des réponses concrètes à leurs besoins et de réduire les inégalités en santé sur l'ensemble du territoire.

Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Ville de Marseille a souhaité en faire une priorité. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire Marseillais (en s'appuyant sur l'aller vers et le ramener vers afin de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et le renoncement aux soins).

De nombreux intervenants, professionnels, institutionnels et associatifs contribuent à la construction de cette politique locale par le biais des projets qu'ils initient et développent, et que la Ville soutient, dans les domaines suivants : la lutte contre les addictions et la réduction des risques, la santé sexuelle et affective, l'activité physique adaptée et la nutrition, la santé mentale, la santé environnementale.

En 2024 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2023 La Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé, qui visent prioritairement les domaines où les inégalités territoriales sont les plus marquées tout en favorisant la promotion de la santé dès le plus jeune âge.

Ainsi une attention particulière est accordée à toutes les actions favorisant l'aller-vers et le ramener-vers, visant à améliorer l'accès à la prévention, à la santé et aux soins des personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité, notamment les femmes tout en agissant sur la réduction des inégalités femmes-homme.

Par ailleurs, les projets visant à prendre en compte les impacts de la crise sanitaire sur la santé somatique et la santé mentale des Marseillaises et Marseillais font l'objet de la plus grande considération.

Enfin, pour prévenir les risques sanitaires liés à la pollution de l'air intérieur et leurs impacts sur la santé, des actions sont à poursuivre pour réduire les émissions de ces polluants ainsi que pour améliorer les connaissances sur l'exposition des populations à des sources multiples.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2024 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- La prévention et la promotion de la santé dans toutes ses dimensions afin de favoriser la littératie et l'éducation à la santé, le dépistage et le repérage précoce.
- L'accès aux droits et aux soins des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien aux dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé.
- Le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés du soin et de l'éducation à la santé.
- L'inconditionnalité des accompagnements et des prises en charge, l'orientation vers un parcours de soins adapté et sans rupture.
- L'approche communautaire en santé et le renforcement de la capacité des bénéficiaires à prendre soin de leur santé et de celle de leurs proches en les accompagnant vers l'autonomisation.
- L'amélioration de la qualité de vie et de la santé des personnes, au travers notamment d'un accompagnement global permettant de prendre en compte leur projet de vie et de favoriser l'inclusion sociale et citoyenne.
- La lutte contre les discriminations des personnes stigmatisées en raison notamment de leurs pathologies, de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur situation socio-économique.
- L'accès à une alimentation favorable pour la santé et à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité ainsi que les conséquences de la perte d'autonomie ou des maladies chroniques.
- L'intervention en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des risques environnementaux pour la santé.
- Le soutien aux dynamiques de travail en réseau dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, pour favoriser une approche décloisonnée de la prévention et la promotion de la santé selon une approche populationnelle.
- Le soutien d'actions favorisant la prévention de l'obésité infantile.

De plus, il est proposé d'adhérer à la Fédération addiction. En effet, s'inspirant du travail de l'association britannique Alcohol Change UK lancée outre-manche en 2013, un collectif d'associations œuvrant dans les champs de la santé, des addictions et de la réduction des risques a décliné en 2020 une version française.

L'objectif est de permettre à chacune et à chacun de prendre un recul salvateur sur sa consommation d'alcool, d'interroger son rapport personnel avec un produit qui, bien qu'il soit disponible partout, n'est pas sans conséquences. Sur la santé d'abord : l'alcool est directement responsable de près de 50 000 morts par an. Il est également à l'origine de lourdes complications de santé, de maladies chroniques ou invalidantes, et favorise le développement de pathologies mentales. Il a enfin un impact considérable sur ce que nous pourrions appeler des « maladies sociétales » : notamment les violences sexuelles et sexistes, les violences intrafamiliales ou l'inconscience au volant.

Lutter et agir de façon préventive sur l'addiction à l'alcool c'est également inviter nos concitoyens à prendre conscience des bénéfices immédiats d'une pause avec l'alcool. Scientifiquement documentés, ces bénéfices directs sont : une perte de poids, un meilleur sommeil, un regain d'énergie, une meilleure concentration et, à terme, une consommation d'alcool mieux maîtrisée.

Porter cette ambition c'est aussi poser, en responsabilité, cette question à l'ensemble des marseillaises et des marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES
CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS
COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA
TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES
PERSONNES PUBLIQUES
VU LE CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DELIBERE**

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions de fonctionnement suivantes aux associations de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

Associations	Numéro de dossier	N° tiers	Adresse	Subventions en Euros
Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (Afac)	00011550	11577	37 Avenue Roger Salzmann 13012 Marseille	8 000
Compagnie Après La Pluie	00011650	42013	1 Route Des Camoins 13011 Marseille	4 000
Cinclus	00011660	180902	35 Route Des 3 Lucs A La Valentine 13012 Marseille	3 000
	Total			15 000

ARTICLE 2 Est approuvée l'adhésion pour 2024 de la Ville de Marseille à la Fédération Addiction pour la somme de 500 Euros (cinq cents Euros).

ARTICLE 3 Le montant de la dépense en fonctionnement subventions d'un montant de 371 000 Euros (trois cent soixante et onze mille Euros) dont 15 000 Euros (quinze mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service de la Santé Publique – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1.

Le montant de la dépense pour l'adhésion pour 2024 de la Ville de Marseille à la Fédération Addiction pour la somme de 500 Euros sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion –Pôle Santé - Service de la Santé Publique – Code Service 03393 – Article 6281

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**